

*Chères habitantes,
Chers habitants,*

Il y a du nouveau dans votre bac de tri !

Depuis des années, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères. Si nos efforts ont offert jusque-là des résultats encourageants, nous avons décidé d'aller encore plus loin. Nous allons simplifier les règles de tri et augmenter ainsi les performances de recyclage sur notre territoire.

A compter du 1er janvier 2023, vous pourrez déposer tous vos emballages - sans exception - dans le bac de tri (couvercle jaune).

Trier vos emballages ménagers n'a jamais été aussi facile : dans votre bac à couvercle jaune vous pouvez maintenant déposer vos emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, **tous les emballages en plastique**, sans exception !

Quelques exemples d'emballages en plastique : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont toujours à déposer dans le conteneur à verre !

Quels bénéfices ? Pour vous, un geste de tri quotidien facilité qui deviendra, nous le souhaitons, systématique. Pour nous, moins d'erreurs dans le bac à couvercle jaune, moins de refus en centre de tri et donc un plus fort taux de recyclage. En bref, une dynamique éco-vertueuse qui bénéficiera à tous. En triant plus, vous nous permettrez de recycler plus d'emballages et vous participerez, à votre échelle, à la protection de nos ressources et de l'environnement.

En cas de doute, rappelez-vous ces fondamentaux :

- 1 C'est un emballage ? Je le dépose dans le bac de tri !
- 2 Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3 Je dépose mes emballages séparés les uns des autres dans le bac (pas dans des sacs).

Désormais, plus de doute : tous les emballages se trient !

Pour éviter les doutes, un **mémo-tri** joint à ce courrier vous précise les nouvelles règles de tri en usage dans la commune. Nous avons aussi décidé de vous mettre le **disque du tri** des déchets et les agents de la Communauté de communes vont apposer une nouvelle étiquette, avec les consignes de tri à jour, sur le couvercle de votre bac jaune.

YOUPI



On simplifie

le tri !

Pour nos services, cette évolution des consignes de tri s'accompagne de volumes de plus en plus importants à collecter. C'est pourquoi, nous avons dû prendre la décision de **modifier les jours de collecte**. Afin de vous y retrouver, comme les années précédentes, nous joignons à ce courrier, le **calendrier de collecte 2023** avec les nouveaux jours pour votre commune.

De plus, nous poursuivons le déploiement de nouvelles colonnes à verre et bornes à textiles afin de mailler le mieux possible le territoire de la Communauté de communes. En effet, les emballages en verre sont recyclables à 100% et à l'infini. Même vos textiles usagés peuvent être recyclés si vous les déposez dans les bornes prévues à cet effet.

Pour finir, parce que le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas, nous joignons à ce courrier un STOP PUB à apposer sur la boîte aux lettres afin de ne plus recevoir toutes les publicités non désirées qui représentent des volumes et un poids important.

En cas de doute ou de question, vous pouvez contacter le service Environnement. Nous vous tiendrons régulièrement informés de la progression du recyclage sur notre territoire dans le journal intercommunal et la newsletter du service Environnement.



**Engageons-nous :
trions plus, recyclons mieux !**

La Présidente,
Sabine GEIL-GOMEZ

Joindre le **service
Environnement :**

05 34 27 13 65

